

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2023

Délibération n°054-2023

Demande de subvention à la CAF pour la création d'une UEEA

| Nombre de Conseillers municipaux | | |
|----------------------------------|----------|---------|
| En exercice | Présents | Votants |
| 23 | 12 | 16 |
| Date de convocation | | |
| 14 juin 2023 | | |
| Secrétaire de séance | | |
| Régis BLAYRAT | | |

Le vingt-deux juin deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.

Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Frédéric MARTIN, Sandrine CARRIERE, Régis BLAYRAT, Sonia BONNET-TELLIER, Claude CADENAT, Cédric DAYDE, Christophe RENAUD, Christian ALEX

Procurations : Brigitte GAYAUD à Delphine POIRIER, Myriam SEVENERY à Catherine CLIMENT, Éric ORTIZ à Jean-Marie FOURNIER, Sébastien ANDEVERT à Sonia BONNET-TELLIER

Absents : Cyril QUIOT, Elisabeth RHODE-BERNARD, Samuel MICHELON, Claire FABRE-PILLEMENT, Nicolas FONT, Sarah AIT-IDIR, Mélanie SALLE

Rapporteur : Catherine CLIMENT, 1^{ère} adjointe déléguée aux affaires sanitaires

Dans le cadre de la construction du groupe scolaire élémentaire, la commune souhaite proposer aux familles une structure dédiée aux enfants présentant des troubles du spectre autistique, dont le déploiement est envisagé dans le Plan National Stratégie Autisme. Il s'agirait plus précisément d'une Unité d'Enseignement en Élémentaire Autisme (UEEA) qui nécessite des locaux spécifiques, des équipements pédagogiques adaptés, ainsi qu'un dispositif médico-social et la formation du personnel enseignant et communal.

Ce projet a reçu un accueil favorable du Cabinet de Madame Brigitte MACRON, dès 2017, puis du Secrétariat d'Etat chargé des Personnes Handicapées, par deux fois les 21 mars 2019 et 18 janvier 2022, et plus récemment de Madame la Ministre déléguée chargée des personnes handicapées.

Le coût spécifique de la structure, intégrée au groupe scolaire, et son coût ultérieur de fonctionnement sont encore en cours d'évaluation. Mais en concertation avec le conseiller technique référent de la convention territoriale globale, une aide financière peut-être sollicitée auprès de la CAF du Gard pour l'équipement de l'UEEA et, séparément, pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs qui lui sera dédié, périscolaire et extrascolaire.

Il est donc proposé de solliciter ces aides au taux le plus élevé possible.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant le projet de construction d'un groupe scolaire élémentaire,
Où l'exposé du Rapporteur,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

1. D'approuver la création d'une Unité d'Enseignement en Élémentaire Autisme (UEEA) dans l'enceinte du futur groupe scolaire élémentaire.
2. De solliciter l'aide financière de la CAF du Gard pour la construction et l'équipement de cette unité d'enseignement spécialisée, au taux le plus élevé possible.
3. De solliciter l'aide financière de la CAF du Gard pour l'organisation et l'animation d'un accueil de loisirs sans hébergement durant les temps périscolaires et extrascolaires, au taux le plus élevé possible.

Le Secrétaire de séance,
Régis BLAYRAT



Le Maire,
Jean-Marie FOURNIER

